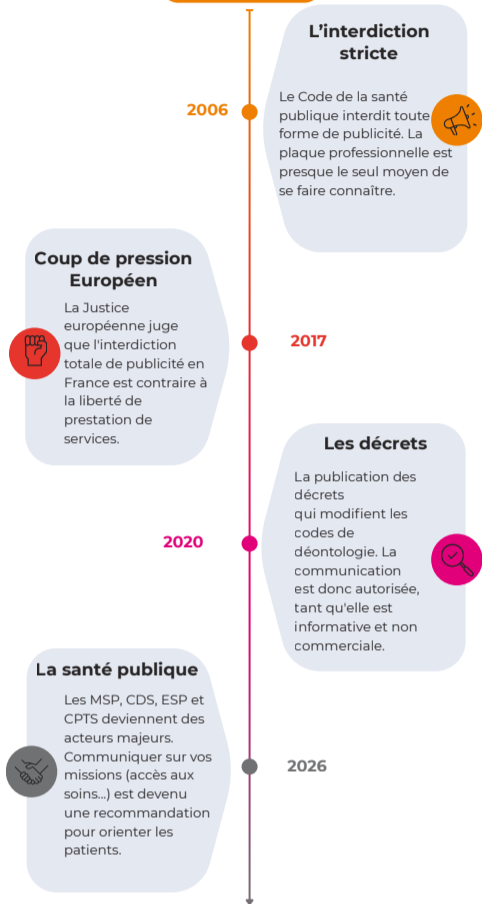


# PROFESSIONNELS DE SANTÉ : COMMENT COMMUNIQUER AUPRÈS DE LA POPULATION ?

## L'évolution de la communication dans la santé



## Checklist du contenu parfait

**Est-ce que j'aide le patient ?** Est-ce que je donne mes horaires, j'explique comment prendre RDV ou j'annonce une séance de vaccination.

**Est-ce que je reste professionnel.le ?** Pas de slogan, pas de couleurs flashy, pas de pub pour un produit/service.

**Est-ce que je protège la vie privée ?** Pas de photo de patient, pas de réponse médicale précise sur internet et réseaux-sociaux.

**Le droit à l'image :** Avant de poster une photo d'équipe, demandez toujours un accord à vos collègues. C'est une règle de base!

## Les interdits

**Visibilité payante sur le site (SEA) :** Ne payez jamais Google (ADS) pour apparaître en haut des résultats. C'est de la concurrence déloyale.

**Démarchage :** Pas de distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, ni de publicité dans les journaux pour "attirer" des clients (se référer à votre ordre pour les publicités autorisées).

**L'Auto-promotion :** Évitez les superlatifs, ("Le meilleur", "Unique", "Leader"). Restez factuel.

## Recommandation pour votre structure

**Visibilité gratuite sur le site (SEO) :** Travaillez vos mots-clés sur votre site (ex: "MSP Dijon", "Suivi diabète 21"). C'est gratuit et légal car cela répond à une recherche du patient.

**Fiche Google My Business :** Remplissez vos horaires et l'accès PMR, la géolocalisation c'est indispensable.

**Réseaux Sociaux :** Publiez sur vos actions de prévention (Octobre Rose, vaccination) ou l'arrivée d'un nouveau professionnel de santé.

**Supports physiques :** Installez une signalétique claire sur votre bâtiment pour aider les patients à vous trouver.

## Questions / réponses

Puis-je annoncer l'arrivée d'un nouveau confrère ?

OUI, c'est une information essentielle pour l'accès aux soins sur votre territoire.

Faut-il l'accord de l'Ordre pour ma page Facebook ?

NON, vous êtes libre de vos publications, tant qu'elles restent informatives et factuelles.

Puis-je mettre des photos de mon équipe ?

OUI, cela humanise votre structure et rassure les patients, à condition d'avoir l'accord de chacun.

A-t-on le droit de répondre à un avis Google négatif ?

Le secret médical vous interdit de confirmer qu'une personne est suivie chez vous, même pour contester sa version des faits. La seule réaction consiste à poster une réponse courte et neutre.